Pégairolles-de-l'Escalette

Approuvé le 10 avril 2025

Zones à urbaniser
- 1AU - Ouverte - Dominante habitat
- 1AUEP - Ouverte - Equipements publics
- 2AU - Fermée - Dominante habitat

Zones agricoles
- A - Agricole
- Apast - Pastoral
- Atvb - Trame verte et bleue
- AzR - Zone humide

Zones naturelles
- N - Naturelle
- Nf - Naturelle forestière
- Nl - Loisirs
- Np - Paysage
- Npv - Photovoltaïque
- Ntvb - Trame verte et bleue
- N-STECAL- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

Prescriptions règlementaires
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (figuré ponctuel)
- Élément de paysage pour des motifs d'ordre écologique (figuré ponctuel)
- Bâtiments autorisés à changer de destination
- Emplacement réservé
- Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

Risques naturels
- Emprise d'un PPRmt (report à titre indicatif)
- Emprise de l'atlas des zones inondables (report à titre indicatif)
- Reculs de 20 mètres de part et d'autre de l'axe des cours d'eau (report à titre indicatif)

Limite d'entité territoriale

Bâti
Parcelle
A75
Bande de recul applicable en dehors des espaces urbanisés au titre de l'article L111-6 du code de l'urbanisme

0 100 200 m

Liste des emplacements réservés
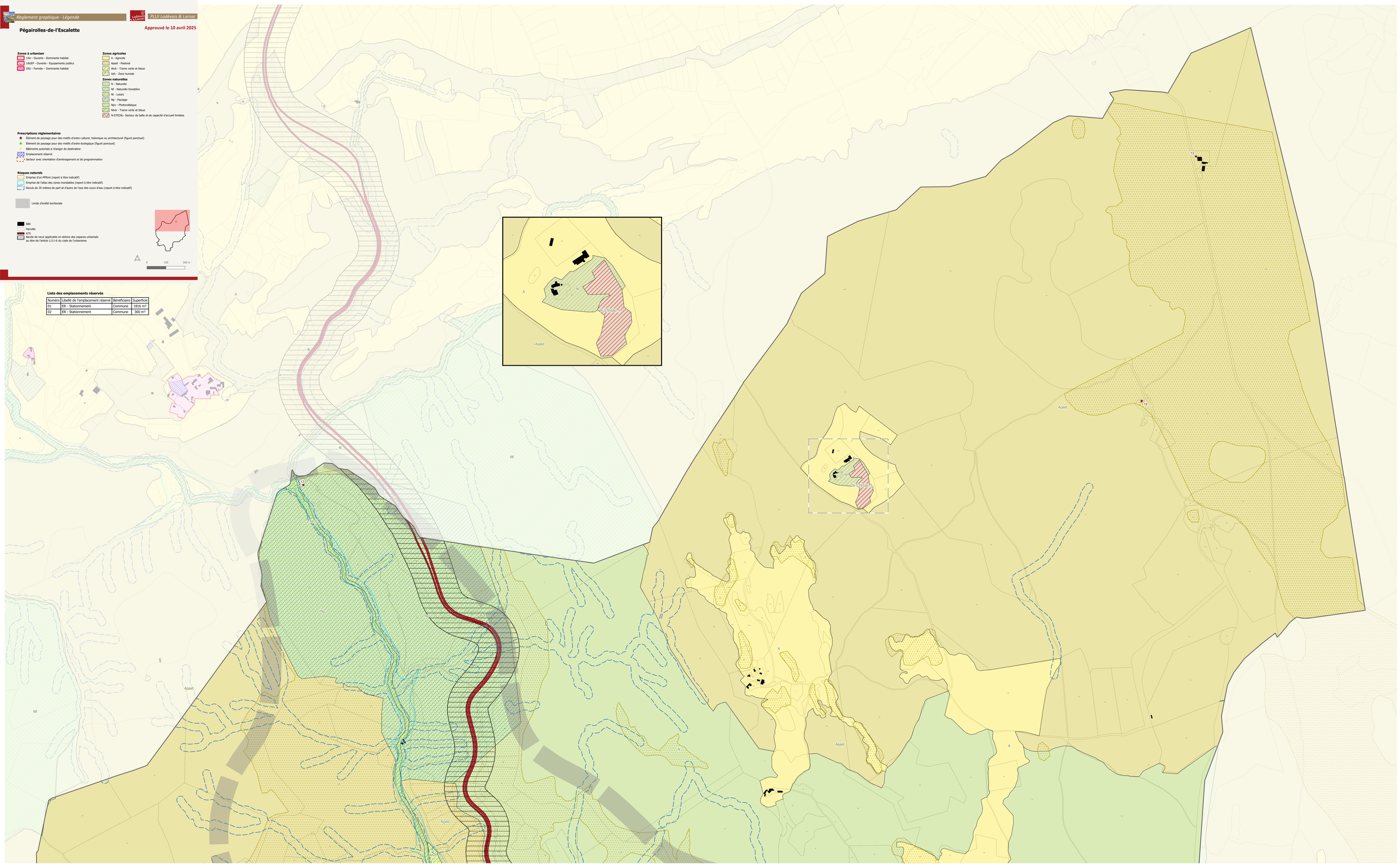
Numéro	Libellé de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
01	ER - Stationnement	Commune	1816 m²
02	ER - Stationnement	Commune	360 m²